

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 29 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
M. COMBARET	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, Mme PERES, Mme CURCIO, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Mars 2010

Délibération N°2010 / 62

**Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) :
reconstruction sur site du groupe scolaire des Salines.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

La commune d'Ajaccio dispose dans le quartier des Salines d'établissements scolaires du premier degré qui doivent être remplacés pour des raisons de sécurité (structures métalliques de type Pailleron).

Il a été décidé dans le cadre du programme ANRU la reconstruction sur site d'un groupe scolaire de six classes.

Les composantes du programme sont les suivantes :

La capacité d'accueil est fixée à **6 classes élémentaires**, soit environ 150 élèves.

- **Cycle 2 partiel** : Cycle à cheval sur la maternelle et l'élémentaire dont les classes correspondent pour le programme au CP., CE1 et une classe rotule.
- **Cycle 3** : Cycle intégralement réalisé en élémentaire dont les classes correspondent aux CE2, CM1 et CM2.

La possibilité d'une extension minime doit être prévue : **4 classes supplémentaires**, portant la capacité de l'établissement à 10 classes

La possibilité d'y associer les locaux d'un CLSH.

CARATERISTIQUE DES LOCAUX :

Parvis et entrée : 100 m²

Espace accueil, direction salle des enseignants, RASED, infirmerie et sanitaires adultes : 80 m²

Cycle 2 :

Forum (90 m²), 3 salles de classe (55 m²), 2 ateliers (30m²) sanitaires (20m²)

Cycle 3 :

Forum (90 m²), 3 salles de classe (55 m²), 2 ateliers (30m²) sanitaires (20m²)

Centre commun de ressource :

B.C.D. (60 m²), 1 salle informatique (50 m²) 1 atelier techno. Et scientifique (60 m²), 1 salle plurivalente (100 m²)

Restauration :

Salle à manger (80 m²) cuisine et self (100m²), 2sanitaires et 2 vestiaires personnel (10 m²)

Espaces extérieurs :

Cour et espaces de jeux (700 m²)

Plateau sportif, aire sportive (1 000 m²) et sanitaires extérieurs

Périscolaire et centre de loisirs (option) :

1 salle d'activité périscolaire (50 m²), 3 salles d'activité CLSH (150 m²), bureau direction et salle animateurs (35 m²)

Total récapitulatif des surfaces :

Total des surfaces utiles sans les circulations : 2038 m²

Total des surfaces extérieures : 1470 m²

Option : Périscolaire et centre de loisirs : 265 m²

Le montant de l'opération s'élève à 4.182.000 € TTC, soit 3.872.222 € HT. La participation des cofinanceurs s'établit ainsi qu'il suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	1 936 112,00 €
Subvention de la CTC	387 222,00 €
Subvention du Conseil Général	387 222,00 €
Subvention ANRU	387 222,00 €
Part communale	1 084 222,00 €

Il est décidé de mettre en place pour cette opération pluriannuelle la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, et ses financements.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE VOTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 4 182 000 € TTC

CP 2010	250 000,00 €
CP 2011	2 500 000,00 €
CP 2012	1 432 000,00 €

DE DIRE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	1 936 112,00 €
Subvention de la CTC	387 222,00 €
Subvention du Conseil Général	387 222,00 €
Subvention ANRU	387 222,00 €
Part communale	1 084 222,00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en AP /CP est nécessaire au montage de ce dossier.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 Mars 2010,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la reconstruction sur site du Groupe Scolaire des salines, ainsi que précisé ci-après :

Montant global de l'AP : 4 182 000 € TTC

CP 2010	250 000,00 €
CP 2011	2 500 000,00 €
CP 2012	1 432 000,00 €

- que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	1 936 112,00 €
Subvention de la CTC	387 222,00 €
Subvention du Conseil Général	387 222,00 €
Subvention ANRU	387 222,00 €
Part communale	1 084 222,00 €

DIT

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

LIBELLE OPERATION	RECONSTRUCTION SUR SITE DU GROUPE SCOLAIRE DES SALINES (6 CLASSES) ANRU 09.003
-------------------	---

COUT TOTAL DE L'OPERATION

3 872 222,00 €	HT
4 182 000,00 €	TTC

POLITIQUE	EDUCATION
PROGRAMME	ECOLES
OPERATION	10ECOL01

		DEPENSES	
ENVELOPPE	12546	BP 2010	250 000,00 €
CHAPITRE	23	EX 2011	2 500 000,00 €
ARTICLE	2313	EX 2012	1 432 000,00 €
FONCTION	213	EX 2013	
		TOTAL	4 182 000,00 €

RECETTES									
	ENV	ARTICLE	TAUX	TOTAL	BP 2010	EX 2011	EX 2012	EX 2013	TOTAUX
U.E.				- €					0,00 €
ETAT	12547	1321		1 936 112,00 €	115 740,00 €	1 157 500,00 €	662 872,00 €		1 936 112,00 €
CTC	12548	1322		387 222,00 €	23 148,00 €	231 500,00 €	132 574,00 €		387 222,00 €
CG 2A	12549	1323		387 222,00 €	23 148,00 €	231 500,00 €	132 574,00 €		387 222,00 €
ANRUE	12550	1321		387 222,00 €	23 148,00 €	231 500,00 €	132 574,00 €		387 222,00 €
	TOTAUX			3 097 778,00 €	185 184,00 €	1 852 000,00 €	1 060 594,00 €	0,00 €	3 097 778,00 €
	PART VILLE			1 084 222,00 €	64 816,00 €	648 000,00 €	371 406,00 €	0,00 €	1 084 222,00 €
sur montant TTC									